

Cacouna, le 12 octobre 2006

*Bureau du BAPE
Commission d'examen conjoint
Édifice Lomer Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
GIR 6A6*

**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION
D'UN TERMINAL MÉTHANIER À CACOUNA**

Monsieur le président et Messieurs les commissaires,

La municipalité de Cacouna paroisse, aujourd'hui regroupée avec celle du village, a toujours eu depuis au-delà des vingt-cinq dernières années un intérêt marqué pour l'implantation d'un terminal méthanier chez-nous. La géographie du fleuve et du milieu terrestre environnant nous portait à prétendre que Cacouna était le meilleur endroit sur le fleuve pour y installer une telle structure. Aujourd'hui regroupées, le mémoire que nous vous avons présenté démontre toujours bien notre intérêt marqué pour le projet du terminal méthanier. Nous avons pris connaissance des modifications apportées, par le promoteur, à la conception du projet et à la nouvelle méthode de construction de ces installations.

Tout d'abord, je vous confirme que les dernières modifications apportées au projet nous apparaissent plutôt bénéfiques et ne sont pas de nature à faire changer la position du conseil exprimée dans son mémoire, lors de la deuxième partie des audiences publiques sur l'environnement qui se sont tenues à Cacouna en juin dernier.

On se souviendra que lors des audiences publiques il a été fortement question du site ornithologique situé sur notre territoire à proximité des installations portuaires. À plusieurs égards, nous nous réjouissons de ces modifications, qui viennent renforcer la position du promoteur face à la protection de l'environnement, de la faune et de la flore.

...2

La nouvelle méthode de construction avec des pieux au lieu de palplanches permettra assurément de diminuer de façon appréciable la durée de perturbation du milieu marin par le bruit.

En regard des modifications apportées à la relocalisation de la cheminée de ventilation et à la division du bassin de rétention en de plus petits bassins, sans être experts en la matière, tout porte à croire selon les informations reçues que ces changements améliorent le projet initial. Selon notre point de vue, cette initiative de modifications positives de la part du promoteur démontre bien sa vision et son intérêt à protéger l'environnement.

Notre municipalité a, au premier plan, un caractère touristique certain dû à sa proximité du littoral, dû aussi au patrimoine bâti tout à fait extraordinairement et à un paysage on ne peut plus magnifique. Nous faisons le pari que tous ces attraits pourront côtoyer avec le terminal méthanier sans en altérer leur valeur.

Dans un second plan, la municipalité possède un des plus grands parcs industriels au Québec. Ces parcs dits à grand gabarit ne se développent pleinement sans la présence de gaz naturel (coût énergétique moindre) d'où notre intérêt certain à voir s'implanter un terminal méthanier. Le parc industriel se développant davantage dû à la présence du gaz et la proximité de celui-ci avec le port de mer commercial permettra à celui-ci un positionnement supérieur.

Vous comprendrez, Monsieur le président et Messieurs les commissaires, que suite aux divers éléments que nous avons évoqués, il est compréhensible que nous réitérons notre appui au projet du terminal méthanier d'Énergie Cacouna et saluons les modifications apportées que nous considérons être en renforcement des impacts positifs sur le projet tout en diminuant les impacts négatifs.

Nous espérons que votre Commission d'examen conjoint accueille favorablement les modifications proposées par le promoteur à son projet d'implantation d'un terminal méthanier chez-nous à Gros Cacouna.

Espérant que vous porterez attention à nos commentaires, je vous prie, Monsieur le président et Messieurs les commissaires, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs accompagnés de nos salutations les plus distinguées.

JMM/mc

Jacques M. Michaud, maire